

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

## Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Le 15 octobre 2020 à 20 h 00, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vitry-la-Ville, sous la présidence de M. Pascal VANSANTBERGHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en vertu de la convocation faite le 8 octobre 2020.

#### Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	38
- représentés ou ayant donné pouvoir	5
- votants	43
- ont voté pour	42
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	1

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Jean-Marie ROUSSINET, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Anne BRAZE par Milène ADNET (pouvoir), Raphaël LEONE par Alain SIMONET (pouvoir), Céline ROBERT par Audrey RAFFORT (suppléant), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).

Absents : Julien VALENTIN (excusé).

#### DÉLIBÉRATION N° 953-2020

#### OBJET : Décision modificative Budget Eau en Régie

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Eric PIGNY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la nomenclature M49 ;

Vu le budget primitif 2020 du budget annexe de l'Eau en Régie voté par délibération n° 875-2020 du 18 juin 2020 ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que les travaux du château d'eau de la commune de Pogny sont plus élevés que prévus : 49 271.00 € HT au lieu de 40 000.00 € HT.

Monsieur le Président ajoute que d'autres travaux imprévus doivent être réalisés avant la fin de l'année : installation d'un BY PASS et automatisation de la javellisation de la station pour un montant estimé à 7 065.00 € TTC.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre une décision modificative pour pouvoir honorer ces travaux.

#### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de modifier le budget annexe de l'Eau en Régie 2020 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
21-21561	16 340,00 €

Le suréquilibre de la section d'investissement est réduit.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2020.10.23 18:02:03 +0200  
Ref:20201021\_104202\_2-2-O  
Signature numérique  
le Président